

Département de la Haute-Vienne

Dossier adopté lors de la Commission permanente du 9 juillet 2019

Un nouveau projet industriel et des créations d'emplois soutenus grâce au dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

La Commission permanente de juillet a accordé 26 787 € à la société Puissance Analyse pour la construction d'un nouveau bâtiment d'activités. Celle-ci s'engage en contrepartie à créer 4 nouveaux emplois.

Implantée à Nexon, Puissance Analyse travaille essentiellement sur la prise de mesure de puissances électriques dans des domaines spécialisés : automobile, aéronautique, photovoltaïque... Elle fabrique également des bancs d'essai, testeurs et machines spéciales.

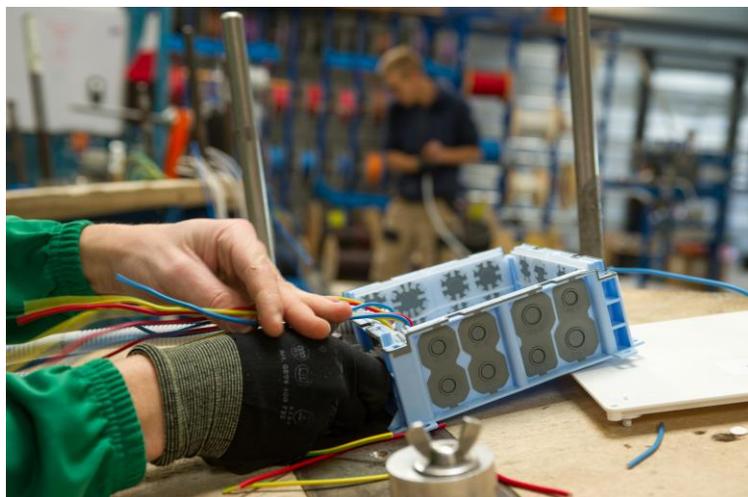
Les prévisions d'accroissement de l'activité nécessitent une augmentation de sa capacité de production. Ses dirigeants ont donc choisi de faire construire un nouveau bâtiment de 200 m² pouvant accueillir un parc de machines, qui ne pouvait être installé dans le local loué actuellement, trop petit.

Avec un coût total de l'investissement estimé à 148 815 € HT, cette opération est subventionnable à hauteur de 44 645 € : **26 787 € seront donc apportés par le Département** (18% de la dépense totale) et **17 858 € par la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus** (12%).

En contrepartie de ces aides, l'entreprise s'est engagée à créer 4 nouveaux emplois en 2 ans, (3 dans le domaine de la production, 1 administratif), ce qui doublera ses effectifs. La construction doit s'achever cet été.

Depuis la mise en place en mars 2017 du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, 6 dossiers ont bénéficié d'une aide départementale, avec 29 emplois créés à la clé.

- Ohmeo : 56 300 € pour le Département et 24 129 € pour la CC Briance Sud Haute-Vienne ;
- Broussaud : 18 648 € pour le Département et 12 432 € pour la CC Pays de Nexon ;
- Safran : 120 000 € pour le Département et 80 000 € pour la CC Pays de Nexon ;
- Laser 2000 : 55 988 € pour le Département et 37 325 € pour la CC Val de Vienne ;
- CMBM : 58 874 € pour le Département et 25 232 € pour la CC du Haut Limousin en Marche.



En savoir plus

Depuis l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département a revu ses modalités d'intervention afin de pouvoir continuer à accompagner les acteurs économiques du territoire.

Il a ainsi mis en place ce dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise et propose aux intercommunalités qui le souhaitent de lui confier leur compétence d'octroi de ces aides. En déléguant cette compétence, l'intercommunalité portant un projet d'aide à l'immobilier d'entreprise bénéficie d'un accompagnement financier, mais aussi technique. Par le biais de l'Atec 87, le Département assure une prestation d'assistance au montage des dossiers et à leur conduite.

Sur le plan financier, le Département peut attribuer, en complément des aides apportées par l'intercommunalité, des subventions allant de 5 % à 21 % du coût HT de l'investissement. Ces subventions sont calculées selon la taille de l'entreprise et le potentiel fiscal par habitant de l'intercommunalité sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée. L'investissement minimum est fixé à 100 000 € HT et la contribution du Département est plafonnée à 150 000 € par opération. En contrepartie de cette aide, l'entreprise soutenue doit s'engager à créer un certain nombre d'emplois en CDI, en fonction de sa taille.